



DELIBÉRATIONS N°62
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2023

DEL 2023.05.24/62

Thème :
FINANCES

Objet :
Évaluation des
charges transférées à
la C.C. du
Briançonnais /
mobilité : approbation
du rapport de la
CLECT

Convocation :

Date : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 24 mai 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Élisa FAURE, André MARTIN, Christian JULLIEN, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Stéphane SIMOND, Corinne FAURE-BRAC, Francine DAERDEN

Absent :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;
- VU** les délibérations N°36 du 10 mars 2021 et N°138 du 19 octobre 2022 ;
- VU** la délibération CCB N°2021-139 en date du 16 décembre 2021 ;
- VU** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la compétence Mobilité ;
- CONSIDERANT** que le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts définit les modalités de constitution et de fonctionnement de la CLECT ;
- CONSIDERANT** que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est l'instance chargée de l'évaluation des charges transférées pour les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;
- CONSIDERANT** que l'exercice de la compétence relative à l'organisation de la mobilité locale par la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) est effectif depuis le 1^{er} juillet 2021 ;
- CONSIDERANT** que le rapport de la CLECT doit être soumis pour approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres ;
- CONSIDERANT** que le rapport de la CLECT constitue une base de travail indispensable pour permettre au conseil communautaire d'actualiser le montant de l'attribution de compensation de la commune de Briançon après le transfert de la compétence « Mobilité », de manière à prendre en considération le coût net des charges transférées ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 22/05/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées des 25 juin, 3 septembre, 7 octobre 2021 et 5 décembre 2022 annexé à la présente délibération ;

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

- De préciser que le rapport de la CLECT fait apparaître une charge nette annuelle moyenne transférée de 546 582,61€ pour la compétence Mobilité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.05.24/62

PUBLIÉE LE : **31 MAI 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services



COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

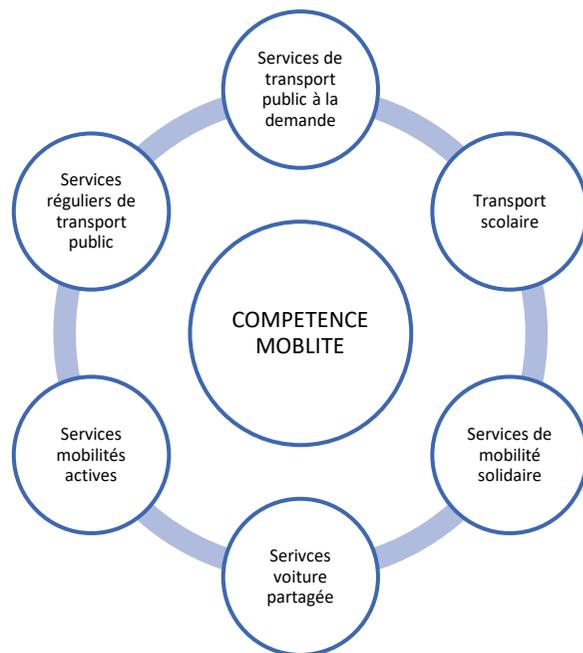
MOBILITE

RAPPORT DEFINITIF

La loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM) adoptée le 24 décembre 2019 a pour objectifs principaux en matière de mobilité de :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité,
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche),
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport,
- couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. L'autorité organisatrice de la mobilité est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son ressort territorial.

La LOM vise donc à supprimer les « zones blanches » de la mobilité en couvrant l'intégralité du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locale.



La CCB, en concertation avec les communes, a fait le choix de prendre en charge cette nouvelle mission et devenir AOM locale.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes du Briançonnais est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie les 25 juin, 3 septembre, 7 octobre 2021 et le 5 décembre 2022 pour évaluer le montant de la charge transférée dans le cadre du transfert de la mobilité des communes membres en direction de la Communauté de Communes du Briançonnais

A l'issue de ce travail d'évaluation des charges transférées, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté son rapport.

Ce rapport doit obligatoirement être transmis aux communes membres qui disposent d'un délai de **trois mois** à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT pour l'approuver.

Le rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation.

SOMMAIRE

1 / Contour et contenu de la compétence	3
2 / Evaluation des charges liées à la compétence mobilité	4
2.1 / Briançon	4
2.2 / Cervières	8
2.3 / La Grave	9
2.4 / La Salle les Alpes	11
2.5 / Syndicat intercommunal à vocations multiples de Serre Chevalier	14
2.6 / Le Monétier les Bains	17
2.7 / Montgenèvre	22
2.8 / Névache	25
2.9 / Puy Saint André	29
2.10 / Puy Saint Pierre	31
2.11 / Saint Chaffrey	32
2.12 / Val des Prés	37
2.13 / Villar d'Arêne	37
2.14 / Villard Saint Pancrace	39
3 / Claude de revoyure	41
4 / Synthèse	42

Le transfert de la compétence mobilité s'est traduit par le transfert de 6 types de services différents des communes en direction de la CCB :

- le transport régulier du public
- le transport scolaire
- le transport pour les marchés
- le transport hivernal
- le transport estival
- la mobilité douce

Contour et contenu de la compétence « mobilité »

Le transport scolaire correspond à l'ensemble des circuits de ramassage des enfants entre leur lieu de domicile et les écoles (aller/retour une fois par journée scolaire).

Les transports depuis les groupes scolaires sur les lieux où se déroulent les activités sportives (aller/ retour) sont du périscolaire et ne sont pas transférés.

Le ramassage effectué sur le temps du midi (aller/retour école/domicile) est du périscolaire et n'est pas transféré :

Exclusion du périscolaire et des atsems dans le coût du transport scolaire (ex : transport périscolaire des élèves de l'école de Val des Prés (aller/retour sur le temps du midi) non transféré) Les Atsems qui accompagnent le transport scolaire ne font pas parties du transfert de la compétence et restent de la compétence des communes.

En 2021, la commune de La Salle les Alpes organisait son transport scolaire et avait souhaité conserver cette compétence après le transfert de la compétence mobilité le 1^{er} juillet 2021. La CCB avait donc délégué la prestation « transport scolaire » à la commune (signature d'une convention). Toutefois, la CLECT a calculé le coût du service « transport scolaire » supporté par la commune avant le transfert de la compétence. Ainsi, le montant relatif au transport scolaire qui sera retenu sur l'attribution de compensation de la commune de La Salle les Alpes devra faire l'objet d'un avenant à la convention de délégation de la prestation pour restituer cette somme à la commune.

Pour les transports scolaires organisés par les communes par délégation de la Région (Névache, Le Monétier les Bains, Saint Chaffrey), la même méthode que pour la commune de La Salle les Alpes devra être mise en place le 1^{er} septembre 2023 : le montant du coût du transport scolaire qui sera retenu sur l'attribution de compensation de chacune des communes sera reversé à ces dernières (une clause sera inscrite dans la convention de délégation du service de transport scolaire).

Les transports liés à la compétence « tourisme » restent de compétence communale. (ex : navettes hivernales de La Salle les Alpes et Le Monétier les Bains gérées par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400/1500 (SIGED), les navettes hivernales de Saint Chaffrey gérées par Saint Chaffrey et les navettes estivales : petit train de Briançon)

Les services gérés par la Région : le seul élément pris en compte dans l'évaluation des charges est l'éventuelle charge supportée par les communes.

2.1 BRIANCON

Transport urbain

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
DSP Transport urbain Transdev	824 401,76	874 544,83	938 403,23
Régularisation de la contribution forfaitaire			71 295,25
Reversement DGD à VSP	9 377,50	9 377,50	9 377,50
Reversement VT VSP	12 333,75	13 631,46	13 343,13
Reversement VT PSA	893,04	5 067,81	8 351,32
Gratuité scolaires	9 769,91	10 129,98	12 398,00
Contribution carte libre-service	44 660,00	43 900,00	44 200,00
Gratuite enneigement exceptionnel	1 571,57	2 351,95	2 495,60
Carte d'hôte	9 910,75	11 670,03	12 967,26
TOTAL DEPENSES	912 918,28	970 673,56	1 112 831,29
Régularisation Contribution forfaitaire 2019			1 931,84
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	999 451,66		
	RECETTES		
Versement transport	596 206,16	580 380,15	608 430,57
Réduction contribution forfaitaire Transdev	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Frais administration générale VSP	5 460,96	3 903,99	3 957,70
Remboursement transp urbain VSP	53 134,00	40 900,00	41 561,00
Frais administration générale PSA	832,38	595,06	603,24
Remboursement transp urbain PSA	60,66	4 472,75	7 748,08
TOTAL RECETTES	658 694,16	633 251,95	665 300,59
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	652 415,57		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	347 036,09		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	347 036.09
Coût indirect (9.08%)	31 510.87

Evaluation de la charge transférée :

BRIANCON – TRANSPORT URBAIN	
Montant de la charge évaluée	378 546.96 €

Transport scolaire**Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :**

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Prestations lots 1 à 6	49 738,12	45 375,00	39 321,92
Créances irrécouvrables		825,74	
TOTAL DEPENSES	49 738,12	46 200,74	39 321,92
Coût supplémentaire pour les élèves résidant sur le hameau de Fontchristiane		6 000,00	
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE		51 086,93	
	RECETTES		
Participations des familles	1 559,60	1 080,58	902,34
Participations du CCAS de Briançon	13,08	13,08	
DGD de VSP	9 377,50	9 377,50	9 377,50
DGD de Briançon	19 092,65	19 092,65	19 092,65
TOTAL RECETTES	30 042,83	29 563,81	29 372,49
Participation des élèves résidant sur le hameau de Fontchristiane		1 320,00	
RECETTE MOYENNE ANNUELLE		30 979,71	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL		20 107,22	

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	20 107.22
Coût indirect (9.08%)	1 825.74

Evaluation de la charge transférée :

BRIANCON – TRANSPORT SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	21 932.96 €

Renforts ligne H**Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVM)**

En 2017, Serre Chevalier Ski Développement participait au coût des navettes. L'analyse des coûts de ce service ne peut donc porter que sur 2 exercices budgétaires, l'année 2017 n'étant pas représentative de la situation actuelle.

	2018	2019
	DEPENSES	
Navettes Serre Che Bus	601 607,28	537 734,27
Paiements Résalp pour la commercialisation du Serre Che Bus	49 426,61	40 070,00
Impression billets et fiches horaires		19 398,00
TOTAL DEPENSES	651 033,89	597 202,27
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	624 118,08	
	RECETTES	
Billetterie reversée par Résalp	208 017,00	202 037,00
TOTAL RECETTES	208 017,00	202 037,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	205 027,00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	419 091,08	

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA CHARGE MOBILITE DU SIVM

	2018	2019	Participation moyenne
Participation Briançon (commune extérieur SIVM)	66 666,00	66 666,00	66 666,00
Participation Briançon	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation La Salle les Alpes	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Monêtier	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Saint Chaffrey	51 803,24	37 104,74	44 453,99

	Coût direct moyen annuel
Briançon	111 119,99
La Salle les Alpes	44 453,99
Le Monêtier les Bains	44 453,99
Saint Chaffrey	44 453,99
SIVM	174 609,12
Total	419 091,08

COUT DIRECT POUR BRIANCON

	Coût direct moyen annuel
BRIANCON	111 119,99

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	111 119,99
Coût indirect (9.08%)	10 089,69

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023
Évaluation de la charge transférée :**BRIANCON – RENFORT LIGNE H****Montant de la charge évaluée****121 209.59 €****Les Points d'arrêt**

	Briançon
Nombre de points d'arrêt	85
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	12 143,10
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	12 750,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	24 893,10

Récapitulatif

BRIANCON	
TRANSPORT URBAIN	378 546.96 €
TRANSPORT SCOLAIRE	21 932.96 €
RENFORT LIGNE H	121 209.59 €
POINTS D'ARRET	24 893.10 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	546 582.61 €

2.2 CERVIERES

La commune a déclaré : « il n'y a pas de charges transférées identifiées dans le cadre de la prise en compte de la compétence mobilité par la CCB », « la commune de Cervières ne dispose actuellement que d'un service de transport scolaire géré par la Région. »

Récapitulatif

CERVIERES	
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	0.00 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

23 LA GRAVE Publi le 31/05/2023

Transport scolaire + navette hivernale

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVOM La Grave Villar d'Arène) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Transports collectifs navettes	26 004,00	26 004,00	19 360,00
TOTAL DEPENSES	26 004,00	26 004,00	19 360,00
Transport scolaire enfants du Chazelet	1 782,00		
Semaine supp navettes hivernales	4 060,00		
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	29 631.33		
	RECETTES		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL POUR LE SIVOM	29 631.33		

CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES AU SIVOM LA GRAVE –VILLAR D'ARENE

La participation des communes de La Grave et Villar d'Arène au SIVOM La Grave-Villar d'Arène est calculée à 25 % en fonction de la population et à 75 % en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.

	2017	2018	2019	Total	%
	Contribution communale au SIVOM				
La Grave	460 682,95	414 922,55	372 535,54	1 248 141,04	68,52
Villar d'Arène	198 317,05	193 571,44	181 464,46	573 352,95	31,48
TOTAL DEPENSES	659 000,00	608 493,99	554 000,00	1 821 493,99	100,00

COÛT DIRECT POUR LA COMMUNE DE LA GRAVE

	TOTAL	La Grave 68,52%
Coût direct "mobilité" moyen pour La Grave	29 631.33	20 303.39

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Coût indirect :Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	20 303.39
Coût indirect (9.08%)	1 843.55

Evaluation de la charge transférée :

LA GRAVE – NAVETTE HIVERNALE	
Montant de la charge évaluée	22 146.94 €

Les Points d'arrêt

	La Grave
Nombre de points d'arrêt	10
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	1 428,60
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	1 500,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	2 928,60

Récapitulatif

LA GRAVE	
NAVETTE HIVERNALE	22 146.94 €
POINTS D'ARRET	2 928.60 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	25 075.54 €

Transport scolaire

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2017	2018	2019
DEPENSES			
Prestations	900,00		
TOTAL DEPENSES	900,00	0,00	0,00
MOYENNE ANNUELLE	300,00		
Evaluation faite par la commune			
Frais de personnel	nombre estimé heures annuelles	coût horaire chargé	coût annuel évalué
Chauffeur 1.5 H / jour	216 heures / an	20 €	4 320,00
Evaluation faite par la commune			
Carburant	estimation en litre	Coût unitaire gasoil	coût annuel évalué
Carburant environ 9 000 km / an	3 000	1,25	3 750,00
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	8 370,00		
RECETTES			
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COUT MOYEN ANNUEL	8 370,00		

	Charges liées à l'équipement (bus)		
	2017	2018	2019
DEPENSES			
Contrôle technique du bus et équip	635,00	408,40	431,90
Assurance du bus	618,85	620,98	709,78
Réparation et entretien du bus	319,20	3 117,55	4 455,50
TOTAL DEPENSES	1 573,05	4 146,93	5 597,18
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	3 772,39		
RECETTES			
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COUT MOYEN ANNUEL	3 772,39		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

La Commune dispose d'un bus, véhicule de 60 places acheté en 2008 pour un montant de 227 240 €.

	Charges liées à l'acquisition du bus
COÛT MOYEN ANNUEL DE L'INV	1 428.57

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	8 370.00
Coût indirect (9.08%)	760.00

Evaluation de la charge transférée :

LA SALLE LES ALPES – TRANSPORT SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	14 330.96 €

Renforts ligne H

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVM)

En 2017, Serre Chevalier Ski Développement participait au coût des navettes. L'analyse des coûts de ce service ne peut donc porter que sur 2 exercices budgétaires, l'année 2017 n'étant pas représentative de la situation actuelle.

	2018	2019
	DEPENSES	
Navettes Serre Che Bus	601 607,28	537 734,27
Paiements Résalp pour la commercialisation du Serre Che Bus	49 426,61	40 070,00
Impression billets et fiches horaires		19 398,00
TOTAL DEPENSES	651 033,89	597 202,27
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	624 118,08	

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE
 Reçu le 31/05/2023
 Publié le 31/05/2023

	RECETTES	
Bièrre reversée par Résalp	208 017,00	202 037,00
TOTAL RECETTES	208 017.00	202 037.00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	205 027.00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	419 091.08	

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA CHARGE MOBILITE DU SIVM

	2018	2019	Participation moyenne
Participation Briançon (commune extérieur SIVM)	66 666,00	66 666,00	66 666,00
Participation Briançon	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation La Salle les Alpes	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Monêtier	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Saint Chaffrey	51 803,24	37 104,74	44 453,99

	Coût direct moyen annuel
Briançon	111 119,99
La Salle les Alpes	44 453,99
Le Monêtier les Bains	44 453,99
Saint Chaffrey	44 453,99
SIVM	174 609,12
Total	419 091.08

COÛT DIRECT POUR LA SALLE LES ALPES

	Coût direct moyen annuel
LA SALLE LES ALPES	44 453,99

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement



9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)



Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	44 453.99
Coût indirect (9.08%)	4 036.42

Evaluation de la charge transférée :

LA SALLE LES ALPES – RENFORT LIGNE H	
Montant de la charge évaluée	48 490.41 €

Récapitulatif

LA SALLE LES ALPES	
TRANSPORT SCOLAIRE	14 330.96 €
RENFORT LIGNE H	48 490.41 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	62 821.37 €

2.5 SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE SERRE CHEVALIER (SIVM)

Renforts ligne H

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVM)

En 2017, Serre Chevalier Ski Développement participait au coût des navettes. L'analyse des coûts de ce service ne peut donc porter que sur 2 exercices budgétaires, l'année 2017 n'étant pas représentative de la situation actuelle.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE
 Reçu le 31/05/2023
 Publié le 31/05/2023

	2018	2019
DEPENSES		
Navettes Serre Che Bus	601 607,28	537 734,27
Paiements Réalp pour la commercialisation du Serre Che Bus	49 426,61	40 070,00
Impression billets et fiches horaires		19 398,00
TOTAL DEPENSES	651 033,89	597 202,27
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	624 118,08	
RECETTES		
Billetterie reversée par Réalp	208 017,00	202 037,00
TOTAL RECETTES	208 017,00	202 037,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	205 027,00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	419 091,08	

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA CHARGE MOBILITE DU SIVM

	2018	2019	Participation moyenne
Participation Briançon (commune extérieur SIVM)	66 666,00	66 666,00	66 666,00
Participation Briançon	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation La Salle les Alpes	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Monêtier	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Saint Chaffrey	51 803,24	37 104,74	44 453,99

	Coût direct moyen annuel
Briançon	111 119,99
La Salle les Alpes	44 453,99
Le Monêtier les Bains	44 453,99
Saint Chaffrey	44 453,99
SIVM	174 609,12
Total	419 091,08

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

COÛT DIRECT POUR LE SIVM

	Coût direct moyen annuel
SIVM	174 609.12

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	174 609.12
Coût indirect (9.08%)	15 854.51

Evaluation de la charge transférée :

SIVM – RENFORT LIGNE H	
Montant de la charge évaluée	190 463.63 €

Affichage dynamique

Liste des points d'affichage dynamique :

	SIVM
Nombre de points d'affichage	10

En 2017 le SIVM a investi 67 248 € TTC pour 10 affichages dynamiques.

La durée d'amortissement des affichages dynamique est de 7 ans.

Le coût d'entretien est de 150 € par affichage dynamique, soit 1 500 €.

Le coût moyen annualisé de l'affichage dynamique est donc estimé à 11 106.86 € par an $((67\ 248 / 7) + 1\ 500)$.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Recapitulatif
Publie le 31/05/2023

SIVM	
RENFORT LIGNE H	190 463.63 €
AFFICHAGE DYNAMIQUE	11 106.86 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	201 570.49 €

2.6 LE MONETIER LES BAINS

Transport pour le marché

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	Chiffres extraits des grands livres		
	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Charges personnel Chauffeur	2 184,00	2 272,40	2 406,56
Carburant	290,16	316,16	326,56
Extension des navettes "marché" au Lauzet		356,96	
TOTAL DEPENSES	2 831,12	2 945,52	3 090,08
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	2 955,57		
	RECETTES		
TOTAL RECETTES	0	0	0
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	2 955,57		

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	2 955.57
Coût indirect (9.08%)	268.37

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Évaluation de la charge transférée :

Publié le 31/05/2023

LE MONETIER LES BAINS – TRANSPORT POUR LE MARCHÉ**Montant de la charge évaluée****3 223.94 €****Transport scolaire****Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :**

	2017	2018	2019
DEPENSES			
Charges personnel Chauffeur	15 120,00	15 732,00	16 660,80
Carburant	3 615,84	3 936,60	4 082,40
TOTAL DEPENSES	18 735,84	19 668,60	20 743,20
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	19 715,88		
RECETTES			
TOTAL RECETTES	0	0	0
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	19 715,88		

	Charges liées à l'équipement (bus)		
	2017	2018	2019
DEPENSES			
Contrôle tech du bus et équipement		582,60	
Assurance du bus	1 114,50	1 140,13	1 172,75
Réparation et entretien du bus	2 461,90	9 171,06	5 838,64
TOTAL DEPENSES	3 576,40	10 893,79	7 011,39
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	7 160,53		
RECETTES			
Remboursement assurance			1 140,13
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	1 140,13
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	380,04		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	6 780,48		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

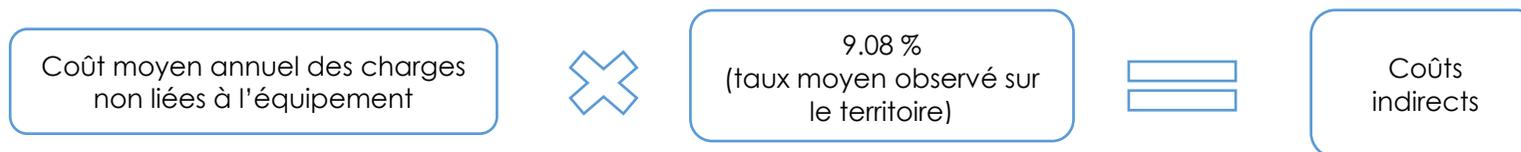
Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

La Commune dispose d'un bus de 37 places acheté en 2010 pour un montant de 89 700 €.

	Charges liées à l'acquisition du bus
COÛT MOYEN ANNUEL DE L'INV	1 428.57

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	19 715.88
Coût indirect (9.08%)	1 790.20

Evaluation de la charge transférée :

LE MONETIER LES BAINS – TRANSPORT SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	29 715.13 €

Renforts ligne H

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVM)

En 2017, Serre Chevalier Ski Développement participait au coût des navettes. L'analyse des coûts de ce service ne peut donc porter que sur 2 exercices budgétaires, l'année 2017 n'étant pas représentative de la situation actuelle.

	2018	2019
	DEPENSES	
Navettes Serre Che Bus	601 607,28	537 734,27
Paiements Résalp pour la commercialisation du Serre Che Bus	49 426,61	40 070,00

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Impression billets et fiches horaires		19 398,00
TOTAL DEPENSES	651 033,89	597 202,27
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	624 118,08	
RECETTES		
Billetterie reversée par Résalp	208 017,00	202 037,00
TOTAL RECETTES	208 017,00	202 037,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	205 027,00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	419 091,08	

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA CHARGE MOBILITE DU SIVM

	2018	2019	Participation moyenne
Participation Briançon (commune extérieur SIVM)	66 666,00	66 666,00	66 666,00
Participation Briançon	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation La Salle les Alpes	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Monêtier	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Saint Chaffrey	51 803,24	37 104,74	44 453,99

	Coût direct moyen annuel
Briançon	111 119,99
La Salle les Alpes	44 453,99
Le Monêtier les Bains	44 453,99
Saint Chaffrey	44 453,99
SIVM	174 609,12
Total	419 091,08

COÛT DIRECT POUR LE MONETIER LES BAINS

	Coût direct moyen annuel
LE MONETIER LES BAINS	44 453,99

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu. le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement



9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)



Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	44 453.99
Coût indirect (9.08%)	4 036.42

Evaluation de la charge transférée :

LE MONETIER LES BAINS – RENFORT LIGNE H	
Montant de la charge évaluée	48 490.41 €

Récapitulatif

LE MONETIER LES BAINS	
TRANSPORT SCOLAIRE	29 715.13 €
RENFORT LIGNE H	48 490.41 €
TRANSPORT POUR LE MARCHÉ	3 223.94 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	81 429.48 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

2.7 MONTGENÈVRE

Ligne régulière G

Coût direct :

	Coût direct moyen annuel
Montgenèvre	16 000.00

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	16 000.00
Coût indirect (9.08%)	1 452.80

Evaluation de la charge transférée :

MONTGENEVRE – LIGNE REGULIERE G	
Montant de la charge évaluée	17 452.80 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Transport scolaire et navette hivernale

Publié le 31/05/2023

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

		2019	
		DEPENSES	
Prestations de service		142 876,32	
TOTAL DEPENSES		142 876,32	
		Evaluation faite par la commune	
Frais de personnel	nombre estimé heures annuelles	Coût horaire chargé	coût annuel évalué
Chauffeur transport scolaire	360	14,55 €	5 238,00
Chauffeur transport navettes	915	14,55 €	13 313,25
Carburant			
montant estimé			9 984,00
Location minibus			
montant estimé			11 766,61
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE		183 178,18	
		RECETTES	
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE		0,00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL		183 178,18	

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	183 178.18
Coût indirect (9.08%)	16 632.58

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023
Évaluation de la charge transférée :**MONTGENEVRE – TRANSPORT SCOLAIRE ET NAVETTE HIVERNALE****Montant de la charge évaluée****199 810.76 €****Les Points d'arrêt**

	Montgenèvre
Nombre de points d'arrêt	27
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	3 857.22
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	4 050,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	7 907.22

Récapitulatif

MONTGENEVRE	
LIGNE REGULIERE G	17 452.80 €
TRANSPORT SCOLAIRE ET NAVETTE HIVERNALE	199 810.76 €
POINTS D'ARRET	7 907.22 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	225 170.78 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

218 NEVACHE

Transport à la demande**Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :**

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Prestations de service	23 042,25	16 107,63	12 658,71
TOTAL DEPENSES	23 042,25	16 107,63	12 658,71
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	17 269,53		
	RECETTES		
Vente de tickets	10 153,00	11 561,00	9 394,00
TOTAL RECETTES	10 153,00	11 561,00	9 394,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	10 369,33		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	6 900,20		

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	6 900,20
Coût indirect (9.08%)	626.54

Evaluation de la charge transférée :

NEVACHE – TRANSPORT A LA DEMANDE	
Montant de la charge évaluée	7 526.74 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2019
	DEPENSES
Carburant	2 562,51
Frais personnel	3 898,66
TOTAL DEPENSES	6 461,17
	RECETTES
Participation des familles	15,00
TOTAL RECETTES	15,00
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	6 446,17

	Charges liées à l'équipement (bus)		
	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Contrôle technique du bus et équipement	212,00	220,00	155,00
Assurance du bus	545,64		577,37
Réparation et entretien du bus	728,57	616,81	1 055,78
TOTAL DEPENSES	1 486,21	836,81	1 788,15
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	1 370,39		
	RECETTES		
Remboursement assurance			546,15
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	546,15
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	182,05		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	1 188,34		

La Commune disposait d'un bus 16 places acheté en 2003 pour un montant de 28 933.25 €, en 2021 la commune a fait l'acquisition d'un véhicule 9 places.

	Charges liées à l'acquisition du bus
COÛT MOYEN ANNUEL DE L'INV	1 428.57

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	6 446.17
Coût indirect (9.08%)	585.31

Evaluation de la charge transférée :

NEVACHE – TRANSPORT SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	9 648.39 €

Navette estivale Vallée Etroite :**Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :**

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Prestations de service	8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL DEPENSES	8 000,00	8 000,00	8 000,00
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	8 000,00		
	RECETTES		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	8 000,00		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement



9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)



Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	8 000.00
Coût indirect (9.08%)	726.40

Evaluation de la charge transférée :

NEVACHE – NAVETTE ESTIVALE VALLEE ETROITE	
Montant de la charge évaluée	8 726.40 €

Les Points d'arrêt

	Névache
Nombre de points d'arrêt	9
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	1 285,74
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	1 350,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	2 635,74

Récapitulatif

NEVACHE	
TRANSPORT A LA DEMANDE	7 526.74 €
TRANSPORT SCOLAIRE	9 648.39 €
NAVETTE ESTIVALE	8 726.40 €
POINTS D'ARRET	2 635.74 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	28 537.27 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

29 PUY SAINT ANDRE
Publie le 31/05/2023**Transport urbain :**

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Remboursement à la Ville de Briançon		60,66	4 472,75
Frais administration générale		832,38	595,06
TOTAL DEPENSES	0,00	893,04	5 067,81
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	1 986,95		
	RECETTES		
Versement transport		893,04	5 067,81
TOTAL RECETTES	0,00	893,04	5 067,81
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	1 986,95		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	0,00		

Evaluation de la charge transférée :

PUY SAINT ANDRE – TRANSPORT URBAIN	
Montant de la charge évaluée	0.00 €

Transport pour le marché :

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	Chiffres extraits des grands livres
	2019
	DEPENSES
Prestations entreprise privée	1 530,00
TOTAL DEPENSES	1 530,00
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	1 530,00

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE
 Reçu le 31/05/2023
 Publié le 31/05/2023

	RECETTES
Participations usagers	100,00
TOTAL RECETTES	100,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	100,00
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	1 430,00

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	1 430.00
Coût indirect (9.08%)	129.84

Evaluation de la charge transférée :

NEVACHE – NAVETTE ESTIVALE VALLEE ETROITE	
Montant de la charge évaluée	1 559.84 €

Les Points d'arrêt

	Puy Saint André
Nombre de points d'arrêt	2
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	285,72
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	300,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	585,72

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Recapitulatif
Publie le 31/05/2023

PUY SAINT ANDRE	
TRANSPORT URBAIN	0.00 €
TRANSPORT MARCHÉ	1 559.84 €
POINTS D'ARRET	585.72 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	2 145.56 €

2.10 PUY SAINT PIERRE**Transport pour le marché :**

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2019
	DEPENSES
Prestations entreprise privée	1 539,00
TOTAL DEPENSES	1 539,00
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	1 539,00
	RECETTES
Participations usagers	100,00
TOTAL RECETTES	100,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	100,00
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	1 439,00

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	1 439.00
Coût indirect (9.08%)	130.66

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023
Evaluation de la charge transférée :**NEVACHE – NAVETTE ESTIVALE VALLEE ETROITE**

Montant de la charge évaluée

1 569.66 €

Récapitulatif

PUY SAINT PIERRE	
TRANSPORT MARCHÉ	1 569.66 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	1 569.66 €

2.11 SAINT CHAFFREY**Transport pour le marché :**

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
	Evaluation faite par la commune		
Frais de personnel	2017	2018	2019
Chauffeur transport marché (65 heures / an)	1 470,92	1 532,01	1 189,47
MOYENNE ANNUELLE	1 397,47		
Carburant	2017	2018	2019
estimation	636,72	644,15	917,94
MOYENNE ANNUELLE	732,94		
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	2 130,40		
	RECETTES		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	2 130,40		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publie le 31/05/2023

Coût indirect :

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement



9.08 %
(taux moyen observé sur le territoire)



Coûts indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	2 130.40
Coût indirect (9.08%)	193.44

Evaluation de la charge transférée :

SAINT CHAFFREY – TRANSPORT MARCHÉ	
Montant de la charge évaluée	2 323.84 €

Transport scolaire :

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Prestations ramassage scolaire	8 413,35	4 899,40	4 259,20
TOTAL DEPENSES	8 413,35	4 899,40	4 259,20
MOYENNE ANNUELLE	5 857,32		
	Evaluation faite par la commune		
Frais de personnel	2017	2018	2019
Chauffeur transport scolaire : 180 heures / an (soit 1,15 H / j)	4 073,43	4 242,64	3 294,03
MOYENNE ANNUELLE	3 870,03		
	Evaluation faite par la commune		
Carburant	2017	2018	2019
estimation	1 763,28	1 783,85	2 542,06
MOYENNE ANNUELLE	2 029,73		
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	11 757,08		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE
 Reçu le 31/05/2023
 Publié le 31/05/2023

	RECETTES		
Abonnements			2 480,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	2 480,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	826,67		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	10 930,41		

	Charges liées à l'équipement (bus)		
	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Contrôle technique du bus et équipement			
Assurance du bus	719,91	722,40	920,23
Entretien du véhicule (pièces et main d'œuvre)	3703,09	2 237,11	2 149,37
TOTAL DEPENSES	4 423,00	2 959,51	3 069,60
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	3 484,04		
	RECETTES		
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	3 484.04		

La Commune dispose d'un véhicule 47 places acheté en 2009 pour un montant de 235 372.80 €.

	Charges liées à l'acquisition du bus
COUT MOYEN ANNUEL DE L'INV	1 428.57

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	10 930.41
Coût indirect (9.08%)	992.48

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Evaluation de la charge transférée :

SAINT CHAFFREY – TRANSPORT SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	16 835.50 €

Renforts ligne H**Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVM)**

En 2017, Serre Chevalier Ski Développement participait au coût des navettes. L'analyse des coûts de ce service ne peut donc porter que sur 2 exercices budgétaires, l'année 2017 n'étant pas représentative de la situation actuelle.

	2018	2019
	DEPENSES	
Navettes Serre Che Bus	601 607,28	537 734,27
Résalp pour la commercialisation du Serre Che Bus	49 426,61	40 070,00
Impression billets et fiches horaires		19 398,00
TOTAL DEPENSES	651 033,89	597 202,27
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	624 118,08	
	RECETTES	
Billetterie reversée par Résalp	208 017,00	202 037,00
TOTAL RECETTES	208 017,00	202 037,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	205 027,00	
COÛT DIRECT MOYEN ANNUEL	419 091,08	

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA CHARGE MOBILITE DU SIVM

	2018	2019	Participation moyenne
Participation Briançon (commune extérieur SIVM)	66 666,00	66 666,00	66 666,00
Participation Briançon	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation La Salle les Alpes	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Monêtier	51 803,24	37 104,74	44 453,99
Participation Saint Chaffrey	51 803,24	37 104,74	44 453,99

AR Prefecture

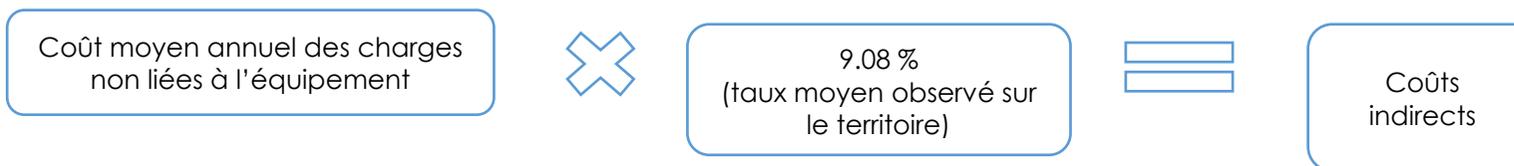
005-210500237-20230524-2023_05_62-DE
Reçu le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023

	Coût direct moyen annuel
Briançon	111 119,99
La Salle les Alpes	44 453,99
Le Monêtier les Bains	44 453,99
Saint Chaffrey	44 453,99
SIVM	174 609.12
Total	419 091.08

COÛT DIRECT POUR SAINT CHAFFREY

	Coût direct moyen annuel
SAIT CHAFFREY	44 453.99

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	44 453.99
Coût indirect (9.08%)	4 036.42

Evaluation de la charge transférée :

SAINT CHAFFREY – RENFORT LIGNE H	
Montant de la charge évaluée	48 490.41 €

Récapitulatif

SAINT CHAFFREY	
RENFORT LIGNE H	48 490.41 €
TRANSPORT MARCHÉ	2 323.84 €
TRANSPORT SCOLAIRE	16 835.50 €
MONTANT DE LA CHARGE ÉVALUÉE	67 649.75 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

2.12 VAL DES PRÉS

La commune a déclaré ne pas avoir de charges transférées identifiées dans le cadre de la prise en compte de la compétence mobilité par la CCB.

Les Points d'arrêt

	Val des Prés
Nombre de points d'arrêt	2
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	285,72
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	300,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	585,72

Récapitulatif

VAL DES PRÉS	
POINTS D'ARRET	585.72 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	585.72 €

2.13 VILLAR D'ARENE**Transport scolaire + navette hivernale**

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables du SIVOM La Grave Villar d'Arène) :

	2017	2018	2019
	DEPENSES		
Transports collectifs navettes	26 004,00	26 004,00	19 360,00
TOTAL DEPENSES	26 004,00	26 004,00	19 360,00
Transport scolaire enfants du Chazelet	1 782.00		
Semaine supp navettes hivernales	4 060.00		
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	29 631.33		
	RECETTES		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	0,00		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL POUR LE SIVOM	29 631.33		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES AU SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE

La participation des communes de La Grave et Villar d'Arène au SIVOM La Grave-Villar d'Arène est calculée à 25 % en fonction de la population et à 75 % en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.

	2017	2018	2019	Total	%
	Contribution communale au SIVOM				
La Grave	460 682,95	414 922,55	372 535,54	1 248 141,04	68,52
Villar d'Arène	198 317,05	193 571,44	181 464,46	573 352,95	31,48
TOTAL DEPENSES	659 000,00	608 493,99	554 000,00	1 821 493,99	100,00

COÛT DIRECT POUR LA COMMUNE DE VILLAR D'ARENE

	TOTAL	La Grave 31.48 %
Coût direct "mobilité" moyen pour Villar d'Arène	29 631.33	9 327.94

Coût indirect :



Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	9 327.94
Coût indirect (9.08%)	846.98

Evaluation de la charge transférée :

VILLAR D'ARENE – NAVETTE HIVERNALE	
Montant de la charge évaluée	10 174.92 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Les Points d'arrêt
Publié le 31/05/2023

	Villar d'Arène
Nombre de points d'arrêt	4
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	571,44
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	600,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	1 171,44

Récapitulatif

VILLAR D'ARENE	
NAVETTE HIVERNALE	10 174.92 €
POINTS D'ARRET	1 171.44 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	11 346.36 €

2.14 VILLARD SAINT PANCRACE**Transport urbain et scolaire**

Coût direct (constaté ou évalué dans les grands livres comptables) :

	2018	2019	2020
	DEPENSES		
Remboursement à la Ville de Briançon	36 966,00	40 900,00	41 561,00
Participation au bus scolaire	2 040,00	2 618,00	2 652,00
Frais administration générale	3 861,79	3 903,99	3 957,70
TOTAL DEPENSES	42 867,79	47 421,99	48 170,70
DEPENSE MOYENNE ANNUELLE	46 153,49		
	RECETTES		
Versement transport	11 385,00	13 631,46	13 343,13
Reversement DGD par Briançon	9 377,50	9 377,50	9 377,50
TOTAL RECETTES	20 762,50	23 008,96	22 720,63
RECETTE MOYENNE ANNUELLE	22 164,03		
COUT DIRECT MOYEN ANNUEL	23 989,46		

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Reçu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Coût indirect :Coût moyen annuel des charges
non liées à l'équipement9.08 %
(taux moyen observé sur
le territoire)Coûts
indirects

Coût moyen annuel des charges non liées à l'équipement	23 989.46
Coût indirect (9.08%)	2 178.24

Evaluation de la charge transférée :

VILLARD SAINT PANCRACE – TRANSPORT URBAIN ET SCOLAIRE	
Montant de la charge évaluée	26 167.70 €

Les Points d'arrêt

	Villard Saint Pancrace
Nombre de points d'arrêt	6
Coût moyen annuel de l'équipement des points d'arrêt (142.86 €)	857,16
Coût moyen annuel de l'entretien des points d'arrêt (150 €)	900,00
Coût total moyen annualisé des points d'arrêt	1 757,16

Récapitulatif

VILLARD SAINT PANCRACE	
TRANSPORT URBAIN ET SCOLAIRE	26 167.70 €
POINTS D'ARRET	1 757.16 €
MONTANT DE LA CHARGE EVALUEE	27 924.86 €

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023

B / CLAUSE DE REVOYURE

A l'initiative du conseil communautaire ou des communes membres, le montant de la charge transférée évalué par la CLECT pourra être revu lorsque la charge apparaît substantiellement différente.

La différence (en + et en -) entre la charge effectivement constatée durant les 3 premières années d'exercice de la compétence mobilité pourra donner lieu à l'activation de la clause de revoiyure. La CLECT, en application des règles du Code Général des Collectivités Territoriales procédera à une nouvelle évaluation de la charge transférée pour l'ensemble des communes afin de permettre le cas échéant au conseil communautaire d'ajuster les attributions de compensation.

AR Prefecture

005-210500237-20230524-2023_05_62-DE

Recu le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

4 / SYNTHÈSE

SYNTHESE TRAVAUX DE LA CLECT

	Service transféré au 1 ^{er} juillet 2021	Coût direct moyen annuel	Coût indirect	Sous Total	Equipement	Sous total	Points arrêt	Affichage	Total Général
Briançon	Transport urbain	347 036,09	31 510,88	378 546,97					
	Transport scolaire	20 107,22	1 825,74	21 932,96		521 689,51	24 893,10		546 582,61
	Renfort Ligne H	111 119,90	10 089,69	121 209,59					
Cervièrès						0			
La Grave	Navette hivernale	20 303,39	1 843,55	22 146,94		22 146,94	2 928,60		25 075,54
Monêtier les Bains	Renfort Ligne H	44 453,99	4 036,42	48 490,41		48 490,41			
	Transport marché	2 955,57	268,37	3 223,94		3 223,94			81 429,48
	Transport scolaire (1/09/2023)	19 715,88	1 790,20	21 506,08	8 209,05	29 715,13			
Montgenèvre	Régulier Ligne G	16 000,00	1 452,80	17 452,80					
	Navette hivernale/Transport scolaire	183 178,18	16 632,58	199 810,76		217 263,56	7 907,22		225 170,78
Névache	Transport à la demande	6 900,20	626,54	7 526,74		7 526,74			
	Transport scolaire (1/09/2023)	6 446,17	585,31	7 031,48	2 616,91	9 648,39	2 635,74		28 537,27
	Navette estivale Vallée Etroite	8 000,00	726,40	8 726,40		8 726,40			
Puy Saint André	Transport urbain	0,00		0,00					
	Transport marché	1 430,00	129,84	1 559,84		1 559,84	585,72		2 145,56
Puy Saint Pierre	Transport marché	1 439,00	130,66	1 569,66		1 569,66			1 569,66
Saint Chaffrey	Renfort Ligne H	44 453,99	4 036,42	48 490,41		48 490,41			
	Transport marché	2 130,40	193,44	2 323,84		2 323,84			67 649,75
	Transport scolaire (1/09/2023)	10 930,41	992,48	11 922,89	4 912,61	16 835,50			
La Salle les Alpes	Transport scolaire	8 370,00	760,00	9 130,00	5 200,96	14 330,96			62 821,37
	Renfort Ligne H	44 453,99	4 036,42	48 490,41		48 490,41			
Val des Prés						0	585,72		585,72
Villar d'Arène	Navette hivernale	9 327,94	846,98	10 174,92		10 174,92	1 171,44		11 346,36
Villard St Pancrace	Transport urbain + scolaire	23 989,46	2 178,24	26 167,70		26 167,70	1 757,16		27 924,86
SIVM	Renfort Ligne H	174 609,12	15 854,51	190 463,63		190 463,63		11 106,86	201 570,49
	TOTAL	1 107 350,90	100 547,46	1 207 898,36	20 939,53	1 228 837,89	42 464,70	11 106,86	1 282 409,45